



Enseignement secondaire		
Division supérieure		
ECOPO Economie politique		
Programme		
1CD_1MD		

Langue véhiculaire : Français
Nombre minimal de devoirs par semestre : 2

I. Objectifs

Le cours d'économie politique a pour objectif principal d'approfondir les connaissances des élèves en économie politique et de développer leurs compétences en la matière.

En microéconomie les élèves devront se familiariser avec les méthodes de formalisation et de modélisation mathématique. La partie macroéconomie sera consacrée à l'étude du rôle économique et social de l'Etat, des relations économiques internationales, en mettant un accent particulier sur la politique monétaire, la croissance économique, l'emploi et l'écologie.

L'élève est censé maîtriser des raisonnements complexes formulés sous forme de théories économiques. Il doit être capable de présenter, par écrit et oralement, la matière de façon structurée et dans un langage approprié. L'élève devra faire le lien entre la théorie et l'actualité économique nationale et internationale. Il doit être conscient du caractère interdisciplinaire des sciences économiques et des relations fortes avec les mathématiques, les sciences sociales, l'histoire et la géographie notamment.

II. Contenus

Manuel : « Economie politique, classe de 1D », édité par le MEN et disponible sur le site de « myschool.lu ».

Le cours est à traiter dans son entièreté, sauf les notes en bas de page et les parties précisées ci-dessous, qui ne feront pas l'objet de questions dans les devoirs en classe et à l'examen de fin d'études secondaires.

Première partie : MICROECONOMIE

Introduction au raisonnement marginaliste

1. Théorie du consommateur

dans 1.3 c) Dérivées partielles

dans 1.4 Fig. 1.7 – La fonction d'utilité



2. Théorie du producteur

2.1 Introduction

dans 2.5.4 Fig. 2.9 – Equilibre du producteur selon les trois optiques a-b-c

dans 2.8 Questions d) e) f)

3. Le marché en concurrence parfaite

3.5 L'équilibre général

4. La concurrence imparfaite

dans 4.3.3 Fig. 4.7 – Equilibre du monopole selon les trois optiques a-b-c

dans 4.6 Exercice 2 : questions d) e)

Deuxième partie : MACROECONOMIE

5. L'Etat - Rôle économique et social

dans 5.2.1 Les impôts: Définitions et précisions

dans 5.3.1 Fig. 5.4 - Perspectives économiques mondiales selon l'OCDE

6. Monnaie et politique monétaire

6.2.3 Les instruments de la politique monétaire de la BCE

6.3 L'impact de la monnaie sur l'économie réelle

7. Emploi et chômage

Figure 7.1: Le marché du travail

dans 7.2.3 le point b) Données statistiques

7.3.1 Le chômage dans une perspective historique

7.3.2 Chômage et indemnisation du chômage au Luxembourg

9. Les relations économiques internationales

9.1 Justification des échanges internationaux

9.2.3 Les spécificités des échanges internationaux de services

9.5 Les échanges dans le monde

dans 9.6.1 Fig 9.4 – Les cours de change: cotation au certain

9.6.3 Le régime de changes fixes

9.6.4 Les changements de parité officielle

10. Economie et écologie

10.1 L'impact écologique des activités économiques

10.2.1 La "croissance zéro"

10.3.4 La coopération internationale

Le titulaire veillera à utiliser dans la mesure du possible et à titre illustratif des données de la vie économique et sociale luxembourgeoise et internationale.



III. Devoirs en classe et préparation à l'épreuve orale

Le questionnaire pour l'écrit doit comprendre plusieurs questions qui peuvent être subdivisées en sous-questions précises et cotées. Il doit comprendre au moins un exercice avec un commentaire et/ou une interprétation des résultats.

L'élève doit se soumettre à une épreuve orale par semestre. Les questionnaires de cette épreuve orale se réfèrent au modèle utilisé à l'examen de fin d'études. Cette épreuve orale pourra porter sur tout le programme.

IV. Examen écrit

Épreuve d'une durée de 3 heures.

Le questionnaire comporte 3 à 5 questions qui peuvent être subdivisées en sous-questions précises et cotées. Il doit comprendre au moins un exercice avec un commentaire et/ou une interprétation des résultats.

Le questionnaire doit contenir au moins une question de chaque partie du programme (microéconomie et macroéconomie).

Quant aux calculatrices, prière de voir l'instruction ministérielle.

V. Epreuve orale

L'épreuve orale comportera un exposé (+/- 10 minutes) suivi d'une discussion (+/- 5 minutes). L'élève disposera d'un temps de préparation de 20 minutes durant lequel il ne pourra utiliser aucune documentation. Si le candidat risque de rater le sujet, les examinateurs peuvent interrompre l'exposé.

L'épreuve orale portera sur les chapitres 1 à 7, sauf les exercices.

Si le questionnaire porte sur la partie microéconomie, il doit mentionner le ou les sujets à traiter suivis d'au moins deux questions. Il peut également comporter un texte et/ou un ou plusieurs tableaux statistiques et/ou un ou plusieurs graphiques, en rapport direct avec la matière à étudier.

Si le questionnaire porte sur la partie macroéconomie, il doit comprendre au moins deux questions formulées sur base d'un texte inconnu et/ou d'un ou plusieurs tableaux statistiques et/ou d'un ou plusieurs graphiques, en rapport direct avec la matière à étudier.

Le questionnaire peut exiger des développements mathématiques et graphiques, mais sans valeurs à calculer.

VI. Critères d'évaluation

L'évaluation se fera sur base du contenu, de la structuration et de la mise en forme du devoir écrit et de l'épreuve orale. La maîtrise de la terminologie et des concepts, la faculté d'analyse et de structuration, les capacités d'expression écrite et orale sont des compétences essentielles que le titulaire veillera à développer de manière conséquente.

L'élève n'est pas censé devoir reproduire le cours textuellement. Dans les exercices, le raisonnement l'emporte sur l'exactitude du calcul arithmétique.